

Expertise médico-légale

L'expertise médicale par devant les tribunaux étant chose tellement grave, nous ne pouvons qu'applaudir aux propositions faites tout dernièrement à la Société de Médecine Légale et à l'Académie de Médecine de Paris. A la suite de rapports aussi nombreux que contradictoires par des experts au cours d'un procès criminel d'assez grand retentissement, le procès de la femme Jeanne Weber, — se posait la question : les médecins experts préposés près les tribunaux le sont-ils vraiment ?

Examinons les faits. Un enfant meurt et le médecin appelé pour constater le décès relate dans son rapport des signes de strangulation et conclut... à un empoisonnement !

1° Un expert préposé conclut après examen à une mort absolument naturelle, toute idée de criminalité devant être écartée.

2° La femme Weber ayant été soupçonnée et arrêtée, il est procédé à un nouvel examen par le précédent expert assisté de ses confrères. Ils conclurent en disant : violence certaine au cou et possible au cœur. Dans leur rapport on lit, textuellement : "les reins, la rate et les intestins, à l'examen et à la coupe sont absolument normaux".

3° Sur instances de l'avocat de la défense, MM. Thoinot et Socquet, médecins experts de Paris, sont nommés à une contre-expertise. Conclusion : pas de strangulation. De plus le larynx et l'intestin que les experts No 2 avaient cités comme le premier congestionné, le second normal, n'avaient même pas été ouverts ! MM. Thoinot et Socquet concluent avec preuves anatomo-pathologiques à l'appui à une fièvre typhoïde ambulatoire, ce qui coïncidait d'ailleurs avec l'histoire clinique de la maladie.

4° Enfin une quatrième re-contre-expertise a été nommée à cette affaire.

Ceci prouve "encore une fois" le danger, le très-grand danger de confier l'autopsie et les constatations pathologiques à des mains qui n'en ont pas une habitude et une expérience consommées.

"Le diplôme de docteur, disait M. Thoinot à l'Académie de Médecine, est actuellement en France la condition à la fois nécessaire et suffisante pour la délicate

mission de l'expert en matières criminelles et cette condition apparaît comme bien précaire. Si le diplôme confie bien des droits il ne donne pas toutes les capacités". Et qui niera la sagesse autant que l'exactitude de ces paroles.

Combien est-il de médecins qui ont la pratique des autopsies ? Combien en est-il qui, une fois un cadavre ouvert, sont en état de faire les constatations anatomo-pathologiques macroscopiques et de les soutenir avec raisons devant les tribunaux ? Il n'y a pas longtemps, nous voyions un rapport d'autopsie nécessité à la suite d'un accident, et sur lequel roulait un litige pour une somme assez rondelette. Or, le rapport portait : "Le cœur était absolument normal... Nous concluons à la mort subite par syncope cardiaque."

Aussi, est-ce avec grande raison que l'on demande tant à la Société de Médecine Légale qu'à l'Académie de Médecine, une réforme de l'organisation judiciaire sur ce point. Thoinot estime le régime actuel "dangereux" ; et il a raison. "Tout expert au criminel, disait-il, doit, avant de se voir confier sa redoutable tâche, avoir donné des gages absolus de sa compétence, gages que personne ne lui demande aujourd'hui."

Nous savons qu'ici, à Montréal, nos tribunaux peuvent s'assurer les services de deux experts. Mais hors la ville, où est-ils d'experts vrais, avec exception probable de Québec-compris par les tribunaux en cas de soupçon criminel. Nous reconnaissons les progrès déjà accomplis dans le fait que le gouvernement, depuis quelques années, a choisi les coroners parmi les médecins. C'est un pas important dans la bonne voie. Mais il y a encore place pour progrès.

Combien il serait à souhaiter que le stage à la morgue fut obligatoire pour nos futurs disciples d'Esculape. Ce serait là le complément rationnel et pratique des excellentes leçons de Médecine Légale qu'ils reçoivent à l'Université.

Pour qui désire prescrire la PIPERAZINE, il n'est pas de préparation pharmaceutique plus agréable et plus effective que la PIPERAZINE granulée effervescente-MIDY.